



Ligue de Golf Paris Île-de-France

CHAMPIONNAT DE LIGUE U12

Trophée Pascale BOURSON

Mercredi 03 septembre 2025

Golf de Saint-Nom-la-Bretèche

Hameau de la Tuilerie Bignon — 78860 Saint-Nom-la-Bretèche

☎ : 01 30 80 04 40 – Courriel : jeu@golfsaintnom.com

Règlement 2025

Clôture des engagements : Mercredi 20 août 2025.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1. JOUEURS ET JOUEUSES :

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses U12, licenciés de la ffgolf et de la Ligue Paris Île-de-France. Ayant acquitté le droit de jeu fédéral de 40 euros ou d'une fédération étrangère vérifiant les conditions décrites ci-dessous.
- Être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

1.2. LIMITE D'INDEX :

Le champ maximum de joueurs et joueuses sera limité à **60 (dont minimum 15 filles)**.

1.3. INDEX A LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

- **U12 Garçons : inférieur à 36.0**
- **U12 Filles : inférieur à 43.0**

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke-play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

2. FORMULE DE JEU

Stroke play score maximum 9 / 18 trous / classement brut et net.

1 série Garçons — 1 série Filles.

Les départs débiteront à partir de 13 h 30 des trous 1 et 10. Ils se feront dans l'ordre décroissant des index.

2.1. MARQUES DE DÉPARTS :

Voir § 3.6.4 : Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du Vade-mecum fédéral.



Ligue de Golf Paris Île-de-France

3. ENGAGEMENTS

Les inscriptions se feront directement sur le site de la Ligue Paris Île-de-France : www.lgpfidf.com au plus tard le Mercredi 20 août 2025.

Le droit d'inscription est fixé à 30 € par joueur et par épreuve. En cas de forfait après la publication des départs, les droits d'inscription restent acquis.

4. PRIX

Les vainqueurs obtiendront les titres de Championne et Champion de Ligue U12.
Les vainqueurs en net seront également récompensés.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, les joueurs seront départagés par un play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, les joueurs seront départagés selon le classement informatique.

5. CONSIGNES SUR LE TERRAIN

- Aucun cadet n'est autorisé.
- L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- **L'utilisation d'appareil de mesure de distance n'est pas autorisée.**
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- **Épreuve non-fumeurs.**
- **Accompagnateurs :** Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de ligue ou de clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, accompagnateur, parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

6. DROIT A L'IMAGE

Sauf avis contraire stipulé par écrit et envoyé par mail à la Ligue, tous participants aux épreuves de la Ligue ainsi que leurs encadrements (famille, responsables de club...) autorisent la captation et la diffusion de photos et vidéos sur les supports de communication de la Ligue de Golf Paris Ile-de-France ainsi que sur ceux du club d'accueil de la compétition.

7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le **Comité de l'épreuve** est composé au minimum de :

- 1 représentant du Club.
- 1 représentant de la Ligue ou du Comité Départemental du lieu de l'épreuve.
- 1 arbitre de l'épreuve.

Il se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.